



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 mars 2023**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 13/03/2023, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusée :	Maguy EMPEREUR
Pouvoirs :	NEANT
Secrétaire de séance :	Pascal CURTET

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2023 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

ARRETES DU MAIRE

ARRETE A2023002 signé le 02/03/2023 pour l'interdiction de déjections canines sur la voie publique.

Il est rappelé que des sacs à déjections canines sont mis gratuitement à disposition des administrés sur demande en mairie.

DÉCISIONS DU MAIRE

DECISION 2023-192-020 : signée le 02/02/2023 avec DIFCO de 3.789,70 € HT soit 4.533,00 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien - divers bâtiments

DECISION 2023-192-021 : signée le 02/02/2023 avec EDITIONS A VUE D'OEIL de 94,02 € HT soit 99,19 € TTC pour la fourniture de 3 livres grands caractères - bibliothèque

DECISION 2023-192-022 : signée le 02/02/2023 avec TEREVA de 157,05 € HT soit 188,46 € TTC pour la fourniture d'un pack WC - logement 14 place de l'église

DECISION 2023-192-023 : signée le 03/02/2023 avec B.E.S.D. de 700,00 € HT soit 840,00 € TTC pour la fourniture d'un meuble de rangement - couvertures école maternelle

DECISION 2023-192-024 : signée le 08/02/2023 avec FROID & MACHINES de 1.304,00 € HT soit 1.564,80 € TTC pour la fourniture d'une armoire frigorifique 1 porte - cuisine du foyer des Pragnères

DECISION 2023-192-025 : signée le 08/02/2023 avec A.M.E. BUREAUTIQUE de 258,14 € HT soit 309,77 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DECISION 2023-192-026 : signée le 08/02/2023 avec SONEPAR de 88,23 € HT soit 105,88 € TTC pour l'achat de fournitures électriques - portail de la Vignette + volet service comptabilité

DECISION 2023-192-027 : signée le 09/02/2023 avec C.S.I. de 187,00 € HT soit 224,40 € TTC pour la fourniture d'un support PC portable ventilé + 2 enceintes - bureau DGS + PM + bureau des adjoints

DECISION 2023-192-028 : signée le 08/02/2023 avec SOTRAPP TP de 6.930,00 € HT soit 8.316,00 € TTC pour la prestation de balayage 2023 7 jours (village + hameaux) - 13-14/04 ; 23/06 ; 28/07 ; 22/09 ; 26-27/10)

DECISION 2023-192-029 : signée le 10/02/2023 avec AME de 117,75 € HT soit 141,30 € TTC pour la fourniture de boîtes archives

DECISION 2023-192-030 : signée le 09/02/2023 avec SIGNAUX GIROD de 108,13 € HT soit 129,76 € TTC pour la fourniture d'un panneau « ville prudente »

DECISION 2023-192-031 : signée le 13/02/2023 avec NOVAP de 1.165,00 € HT soit 1.398,00 € TTC pour la fourniture de n° de rue et plaques de rue (N° neutres, N° et plaques 3 chiffres)

DECISION 2023-192-032 : signée le 13/02/2023 avec IMS SERVICES de 517,00 € HT soit 620,40 € TTC pour le contrat de maintenance annuel de 3 radars pédagogiques lumineux

DECISION 2023-192-033 : signée le 15/02/2023 avec NATURALIS de 978,30 € HT soit 1084,13 € TTC pour la fourniture de terreau et briques pilées pour le fleurissement d'été

DECISION 2023-192-034 : signée le 15/02/2023 avec TECHNIC + de 415,09 € HT soit 498,11 € TTC pour la fourniture d'outillage pour le musée

DECISION 2023-192-035 : signée le 15/02/2023 avec PANNEAU POCKET de 575,00 € HT soit 690,00 € TTC pour l'ouverture de compte et l'abonnement de 3 ans à l'application d'informations communales

DECISION 2023-192-036 : signée le 16/02/2023 avec APAVE de 1.320,00 € HT soit 1.584,00 € TTC pour la mission de Coordination Sécurité Protection Santé du marché de réhabilitation de la toiture de l'église

DECISION 2023-192-037 : signée le 16/02/2023 avec GONCET de 6.999,20 € HT soit 8.399,04 € TTC pour le contrat de maintenance annuel de l'entretien des chaufferies des divers bâtiments communaux

DECISION 2023-192-038 : signée le 21/02/2023 avec GROUPEMENT D'ENTREPRISES COLAS/SNTP de 15.952,50€ HT soit 19.143,00 € TTC pour l'avenant N° 1 du marché d'aménagement de la traverse de Pérignat - tranche optionnelle N° 1

DECISION 2023-192-039 : signée le 23/02/2023 avec C.S.I. de 598,00 € HT soit 717,60 € TTC pour la fourniture de 2 tablettes SAMSUNG Galaxy Tab + protection pour le service périscolaire - Familles rurales

DECISION 2023-192-040 : signée le 27/02/2023 avec CXD France de 178,60 € HT soit 214,32 € TTC pour la fourniture de matériel de conservation pour le musée

DECISION 2023-192-041 : signée le 27/02/2023 avec PROMUSEUM de 445,00 € HT soit 534,00 € TTC pour la fourniture d'un aspirateur de dépoussiérage des objets pour le musée

DECISION 2023-192-042 : signée le 27/02/2023 avec 10 DOIGTS de 57,49 € HT soit 68,99 € TTC pour l'achat de fournitures pour les activités du musée

DECISION 2023-192-043 : signée le 27/02/2023 avec MANUTAN de 4.723,94 € HT soit 5.668,73 € TTC pour la fourniture de 15 grilles d'exposition

DECISION 2023-192-044 : signée le 27/02/2023 avec MANUTAN de 3.531,27 € HT soit 4.237,50 € TTC pour la fourniture de 3 bancs couleur pour les cours des écoles primaire et maternelle

DECISION 2023-192-045 : signée le 28/02/2023 avec ARSOTEC de 8.333,33 € HT soit 10.000,00 € TTC pour la prestation du feu d'artifice du 08/07/2023

DECISION 2023-192-046 : signée le 28/02/2023 avec ETS LOIC BAUER de 14.734,22 € HT soit 17.681,06 € TTC pour le changement de volets à l'école primaire et la réparation de 2 volets à la mairie

DECISION 2023-192-047 : signée le 27/02/2023 avec ATH de 2.824,47 € HT soit 3.389,36 € TTC pour la création d'une cloison - logement 14 place de l'église

DECISION 2023-192-048 : signée le 27/02/2023 avec ATH de 4.873,72 € HT soit 5.848,46 € TTC pour le changement des portes d'entrée du N° 12 et N° 14 place de l'église

DECISION 2023-192-049 : signée le 01/03/2023 avec BOURDON MENUISERIE de 58.900,00 € HT soit 70.680,00 € TTC pour le lot 5 bis (menuiseries extérieures PVC et bois) - Ilot Recordon

DECISION 2023-192-050 : signée le 27/02/2023 avec ETS CARRIER de 3.431,31 € HT soit 4.117,57 € TTC pour la rénovation et le nettoyage des cheneaux du gymnase et la mise en place de protection anti-oiseaux

DECISION 2023-192-051 : signée le 27/02/2023 avec AINTEGRA de 11.520,00 € HT soit 13.824,00 € TTC pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de la résidence des Pragnères et le parvis des commerces

DECISION 2023-192-052 : signée le 03/03/2023 avec A.M.E. de 1.397,21 € HT soit 1.676,65 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DECISION 2023-192-053 : signée le 27/02/2023 avec CROCHET ESPACES VERTS de 3.586,00 € HT soit 4.303,20 € TTC pour l'entretien des espaces verts : élagage des arbres grande rue - Pragnères - écoles

DECISION 2023-192-054 : signée le 07/03/2023 avec S.I.E.A. de 1.755,52 € TTC pour le déplacement du point lumineux n° 26 - chemin des Trablettes

DECISION 2023-192-055 : signée le 06/03/2023 avec DIFCO de 427,08 € HT soit 512,50 € TTC pour la fourniture d'un chariot de ménage - l'école maternelle

DECISION 2023-192-056 : signée le 07/03/2023 avec SONEPAR de 961,35 € HT soit 1.153,62 € TTC pour la fourniture d'ampoules - écoles, musée et divers bâtiments

DECISION 2023-192-057 : signée le 06/03/2023 avec SPIE BATIGNOLLES de 7.635,00 € HT soit 9.162,00 € TTC pour la réfection de voirie en enrobés projetés - rue de l'Oignin, rue du Contour, rue Pierre Fondelle, route de Champ Biolay et rue de la Plaine

DECISION 2023-192-058 : signée le 06/03/2023 avec SPIE BATIGNOLLES de 5.090,00 € HT soit 6.108,00 € TTC pour la réfection de voirie en enrobés projetés - rue Saint Romain à Ceyssiat et route de Charbillat

DECISION 2023-192-059 : signée le 08/03/2023 avec GIROD MORETTI de 15.301,08 € HT soit 16.831,19 € TTC pour la dépose et fermeture de la verrière - salle de motricité de l'école maternelle

DECISION 2023-192-060 : signée le 09/03/2023 avec CONFORAMA de 391,66 HT € soit 469,99 € TTC pour la fourniture d'un lave-linge - service périscolaire

DECISION 2023-192-061 : signée le 14/03/2023 avec MANUTAN de 1.405,00 € HT soit 1.686,00 € TTC pour la fourniture d'un abri 2 roues à 6 places pour l'école maternelle

DECISION 2023-192-062 : signée le 14/03/2023 avec ILIANE de 1.676,00 € HT soit 2.011,20 € TTC pour le contrat de maintenance informatique annuel, curatif et préventif - école maternelle

DECISION 2023-192-063 : signée le 14/03/2023 avec FSPI de 273,22 € HT soit 327,87 € TTC pour la mise en sécurité incendie du local commercial 510 Grande Rue - 2 extincteurs et 1 détecteurs + pose + registre

DECISION 2023-192-064 : signée le 14/03/2023 avec A.M.E. de 247,02 € HT soit 296,42 € TTC pour la fourniture de 3 packs de cartouches d'encre - imprimante familles rurales, service périscolaire

DECISION 2023-192-065 : signée le 15/03/2023 avec AIN RHONE GRANULATS de 2.593,21 € HT soit 3.111,85 € TTC pour la fourniture de 120 tonnes de sable roulé lavé 01-SL01 pour manège équestre

DECISION 2023-192-066 : signée le 15/03/2023 avec SIEA de 52.837,24 € TTC pour la modernisation de l'éclairage public à TIGNAT - étude APS

DECISION 2023-192-067 : signée le 15/03/2023 avec SIEA de 73.474,82 € TTC pour la modernisation de l'éclairage public à INTRIAT - étude APS

DECISION 2023-192-068 : signée le 15/03/2023 avec SIEA de 52.168,48 € TTC pour la modernisation de l'éclairage public à BUSSY - étude APS

DECISION 2023-192-069 : signée le 15/03/2023 avec SIEA de 68.842,08 € TTC pour la modernisation de l'éclairage public à CEYSSIAT - étude APS

DELIBERATION 2023005 : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU 01/04/2023 - SERVICE PERISCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché public de nettoyage des locaux scolaires et périscolaires arrive à échéance au 31 mars 2023 et que par ailleurs le souhait de la commune est de réinternaliser le nettoyage des locaux dédiés au service périscolaire afin de maîtriser l'entretien des espaces de vie sensibles destinés aux enfants.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité au 01/04/2023 au service périscolaire. La durée hebdomadaire de l'emploi est fixée à 35h et la rémunération est basée sur un poste de catégorie C, du cadre des adjoints techniques.

DELIBERATION 2023006 : CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE ASSUJETTI A TVA - BORNE DE RACHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Madame le Maire rappelle, que dans son action d'encouragement à la mobilité électrique sur son territoire, la Commune d'Izernore a déployé une double borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking entre la rue des écoles et la rue de l'Oignin.

Madame le Maire précise que le dispositif a été mis en place le 1^{er} mai 2020 et proposé à titre gratuit pendant une période d'expérimentation et d'observation.

Au terme de cette période et considérant la présence régulière de véhicules « ventouses », elle rappelle qu'une tarification a été instaurée au 1^{er} avril 2022 afin d'inciter à la rotation.

Dans ce cadre, un contrat de gestion, signé en date du 15/02/2022, confie à la société Freshmile la gestion de la borne de recharge pour véhicules électriques et prévoit les modalités de facturation de l'utilisateur final.

Il est défini que la société Freshmile assure la facturation aux clients des sessions de charge, collecte les recettes dues au titre des accès, encaisse les recettes versées et reverse à la Commune d'Izernore les recettes collectées nettes des commissions de 10% applicables.

Madame le Maire indique que les opérations liées à la prestation de recharge d'électricité doivent être assujetties à la TVA en vigueur.

Elle précise également que, pour isoler les recettes et les dépenses liées à cette activité un service dédié doit être créé dans la comptabilité de la Commune et déclaré auprès du service des impôts des entreprises. Comptablement, les recettes liées aux encaissements seront affectées au compte 7018 - autres ventes de produits finis et les commissions versées à la société Freshmile, conformément aux dispositions du contrat de gestion visé ci-dessus, seront enregistrées au compte 611 - contrats de prestations de services. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un service, dans le budget communal, dénommé « BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE » dédié à l'enregistrement des opérations relatives à l'exploitation de la borne électrique communale.

Le régime de droit commun de la TVA (régime réel) est défini pour l'ensemble des opérations de ce service.

DELIBERATION 2023007 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX VICTIMES DU SEISME DE FEVRIER 2023 QUI A TOUCHE LA TURQUIE ET LA SYRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 € au titre de la solidarité nationale pour soutenir les populations turques et syriennes frappées par les importants séismes survenus au cours du mois de février 2023.

Cette somme sera versée par le biais du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales)

Ce fonds de concours est géré par le Centre de crise et soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet ainsi aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

DELIBERATION 2023008 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC IZERNORE & HAMEAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 22056 du 19 décembre 2022 qui a validé le programme de modernisation des réseaux d'éclairage public pour la commune et ses hameaux avec le SIEA.

Elle reprecise que l'opération est orientée prioritairement vers l'optimisation et l'économie d'énergie avec le procédé « FULL LED » et présente le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant estimatif du SIEA	4.024.800,00 € TTC
Participation du SIEA	1.059.193,66 €
FCTVA à percevoir par le SIEA	583.756,98 €
Dépense nette de la commune au budget fonctionnement	1.127.244,36 € TTC
Dépense nette de la commune au budget investissement	1.254.605,00 € TTC
Soit une dépense nette à la charge de la collectivité	2.381.849,36 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide de tous organismes permettant la réalisation de ce projet de modernisation de l'éclairage public pour la commune d'Izernore et ses hameaux.

DELIBERATION 2023009 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU SITE DE LA VIGNETTE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le contexte d'économie d'énergie, l'éclairage du complexe festif et sportif de la Vignette nécessite d'être modernisé.

Elle rappelle que le parking et les différents équipements sportifs (gymnase, foot - terrain et club house, boule lyonnaise, tennis) et festifs (salle de la Vignette) du site, doivent nécessairement être éclairés pour la pratique des activités sportives et la sécurité des administrés fréquentant les lieux.

Madame le Maire précise que les installations en place sont obsolètes et ne répondent plus aux exigences actuelles d'optimisation des consommations énergétiques.

Les technologies et matériels proposés aujourd'hui, notamment avec le système « full led », permettent, en effet, de mieux maîtriser les coûts énergétiques et de mieux adapter les éclairages aux horaires d'utilisation du site.

Dans cette démarche, Madame le Maire suggère de moderniser le dispositif d'éclairage du site de la Vignette pour une enveloppe prévisionnelle estimées à 95 000 € HT.

En parallèle, elle propose, également, au Conseil Municipal de solliciter tous organismes susceptibles de l'aider à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de modernisation et d'optimisation de l'éclairage du site de la Vignette pour un montant estimatif de 95.000 € HT.

Il sollicite l'aide de tous organisme permettant la réalisation de ce projet.

DELIBERATION 20230310 : ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SIS 5 IMPASSE DU FOUR AUPRES DE LA SCI DU FOUR

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI du FOUR est propriétaire de l'immeuble sis 5 impasse du Four, cadastré section AB parcelle N° 121, composé d'un appartement de type T4 sur 2 niveaux d'une surface habitable de 98 m².

La SCI du FOUR souhaite vendre ce bien à la commune d'Izernore et confirme son accord pour un montant de 150.000 €.

Madame le Maire rappelle que ce tènement immobilier est situé dans le centre de la commune et s'intègre parfaitement au projet « AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE » défini dans le schéma directeur. Elle précise que l'avis des domaines n'est pas requis pour ce type d'opération en raison du montant de la transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le tènement immobilier, sis 5 impasse du Four, auprès de la SCI DU FOUR, au prix de 150.000 €,

La régularisation de l'acte sera confiée à Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, 751 rue de la Mode, tous les frais seront à la charge de la commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la situation actuelle des services communaux.

Elle annonce le recrutement d'un agent des services techniques en remplacement de la personne en charge du site de la Vignette et de la location de matériels.

H.B.A.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de rapport d'activité de l'année 2021 de Haut-Bugey Agglomération.

C.M.E. (Conseil Municipal Enfants)

Madame Françoise DESMIDT, Maire adjoint, fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal Enfants.

Les enfants travaillent consciencieusement et dans une bonne dynamique et avec beaucoup d'implication.

Plusieurs projets sont en cours :

- Collecte de bouchons plastiques, qui pourra bientôt démarrer après réception des contenant permettant de les stocker.
- Fleurissement avec M. Fabien MINET des services techniques.
- Nettoyage de printemps.

Les enfants travaillent en parallèle sur les slogans et les affiches liés à ces projets.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Christianne MAURON, Vice-présidente en charge des affaires scolaires et périscolaires fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 7 mars 2023.

Effectifs :

A ce jour, 275 enfants sont inscrits à l'école des III Colonnes d'Izernore.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2023 sont en cours d'envoi. A ce jour les prévisions sont de 249 enfants, mais des logements privés sont encore à attribuer.

Une règle des dérogations est mise en place : fratrie, moyen de garde sur la commune, poursuite de scolarité dans le cycle scolaire, pas de mise en péril des écoles alentours.

Sécurité :

Etablissement du PPMS : document définissant les conduites à tenir en cas d'évènements graves à l'école. Un essai anti-intrusion aura lieu prochainement.

Projet d'école :

Présentation du projet d'école en juin pour mise en place à la rentrée de septembre 2023.

Evaluation de l'école :

L'école des III Colonnes est évaluée par des intervenants extérieurs, des enseignants et du personnel scolaire.

Cours de langues étrangères :

Langue turque : le mercredi après-midi : salle de l'Oignin, 40 enfants inscrits

Langue arabe : à Montréal-la-Cluse

Evaluation nationale des élèves :

Les résultats sont plutôt positifs pour le français et un peu fragile pour les mathématiques.

Service périscolaire :

Mise en place de l'association famille rurale avec une équipe de 4 animateurs et 1 directrice.

L'objectif : travailler sur le vivre ensemble, la gestion des émotions et l'acceptation des différences.

Un trombinoscope de l'équipe municipale sera adressé aux parents.

Projets :

Divers projets sont en cours ou à venir : piscine (CE1 - CE2), USEP, défi écosystème, rugby (CM1 - CM2), spectacle planète mômes (maternelle et CP), parc des oiseaux (CE1 au CM2 et PS au CP), fête de l'école.

Des remerciements sont adressés au Sou des écoles pour la participation à tous les projets et à la mairie pour la participation financière à la piscine et pour les travaux effectués à l'école (garages à vélos et trottinettes, meuble).

Concernant la demande des enseignantes pour bénéficier des services d'un intervenant du pôle artistique, il est précisé que la commune est dans l'attente d'une proposition du centre culturel Aragon d'Oyonnax.

TRAVAUX DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Christianne MAURON informe le Conseil Municipal que la commission travaille actuellement en collaboration avec l'association Familles Rurales pour l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT) qui avait été suspendu en 2022 et qui sera remis en place en septembre 2023.

Le choix d'un PEDT simple a été privilégié (sans plan mercredi).

La rédaction du PEDT sera finalisée courant juin 2023.

Les réunions pour ce projet sont mensuelles.

Les éducateurs de Familles Rurales et les enfants travaillent actuellement en collaboration avec le musée archéologique d'Izernore pour trouver un nom au centre de loisirs s'orientant sur la définition de jeux et loisirs en latin. 4 propositions sont faites et les enfants et adultes pourront voter. Un projet de logo réalisé par les enfants est également en cours.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

VIE CULTURELLE

INRAP :

Madame Françoise DESMIDT fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la visite de l'INRAP qui était sollicitée pour une exposition éventuelle des objets découverts lors des fouilles chemin des Trablettes.

L'organisation de cette exposition sera assez lourde et supposera l'achat de vitrines spécifiques pour exposer les objets. Dans un premier temps les vestiges sont toujours en cours d'étude avec la DRAC et une attente de 2 ans est requise.

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) :

Les JEP auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023.

A cette occasion l'animation sera réalisée par les associations PAX AUGUSTA et LES CAVALIERS DE CIVRY.

Il est prévu d'installer un camp militaire romain avec des combats d'infanterie, des ateliers de jeux antiques, des démonstrations de batailles avec la troupe gauloise...

Le lieu des festivités n'est pas encore défini et une installation au cœur du village, rue de l'Oignin est à l'étude.

VIE ASSOCIATIVE :

Monsieur Xavier BOSSAN informe le Conseil Municipal que l'association ELEVAGE DE LA COTE qui gère le centre équestre a obtenu la labellisation PONEY-CLUB DE France.

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'assemblée générale de l'Amicale du Personnel des Monts Berthiard qui s'est déroulée à Béard-Géovreissiat le vendredi 10 février 2023.

L'objectif de cette association est de favoriser la rencontre des personnels des mairies du secteur qui souhaitent adhérer et permettre d'échanger sur les problématiques rencontrées dans leur vie professionnelle. C'est aussi l'occasion de découvrir le patrimoine local et de partager des moments de convivialité.

Une manifestation annuelle est organisée avec également la participation de l'association à des événements ponctuels (vente de crêpes).

Monsieur Pascal CURTET fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'assemblée générale de la Gaule Romaine qui s'est déroulée le mercredi 22 février 2023.

Cette association dynamique évolue sur 3 communes (Nurieux-Volognat - Béard-Géovreissiat - Izernore) et propose divers projets.

260 cartes d'adhérents ont été vendues en 2022 afin de permettre la pratique de la pêche sur l'Oignin entre Nurieux-Volognat et Izernore.

La baisse du niveau de l'eau, la présence accentuée d'oiseaux prédateurs et le nettoyage des berges de l'Oignin par le SR3A font l'objet d'une surveillance au sein du bureau.

Un projet d'école de pêche est à l'étude actuellement.

De même, la mise en place d'un accès aux berges pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au lieu-dit en Gravières sur la commune de Nurieux-Volognat a été mis en place pour la prochaine ouverture de la pêche le 11 mars dernier.

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers s'est tenue le 10 mars 2023 à Nurieux-Volognat.

400 interventions ont été effectuées en 2022 - + 151 par rapport 2021. Cette augmentation est due à la période de transition au cours de laquelle les centres de secours de Nantua et Montréal-la-Cluse ont été regroupés dans de nouveaux locaux.

Il a été noté au cours de cette assemblée que la bonne collaboration présente entre le SDIS, la mairie et les sapeurs-pompiers permet une meilleure efficacité des services, notamment suite à la signature de la convention entre la commune et le SDIS pour la mise à disposition de 3 agents pour les interventions de secours en journée.

Madame Françoise DESMIDT présente au Conseil Municipal le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association HISTHOIRIA qui s'est tenue le 3 mars 2023.

Cette association compte 67 adhérents et participe à diverses activités patrimoniales.

- Editions annuelle d'une revue
- Reliure de livres regroupant la collection « Le Bugey »
- Restauration d'un puits à Peyriat
- Participation au salon du livre de Nantua
- Participation à la fête des Narcisses au Plateau de Retord

INFORMATIONS DIVERSES

Locations commerciales :

Deux locaux communaux seront mis à la location à des fins commerciales sur la commune :

- Un salon de coiffure s'installera 510 Grande Rue au 1^{er} mai 2023.
- Le cabinet d'infirmières libérales installé actuellement rue de la Mode déménagera dans le local communal au 895 Grande Rue au 1^{er} avril 2023.

Nettoyage de printemps :

La date du samedi 15 avril 2023 est fixée pour le nettoyage de printemps. Rendez-vous salle de l'Oignin à 9h pour le départ des équipes de bénévoles.

Madame Claire ZARA-MARMETH est chargée de l'organisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Madame le Maire a clos cette séance du Conseil Municipal à 20h45

Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore



Pascal CURTET

Secrétaire de séance

